

citait à Notre-Seigneur des paroles de l'Écriture Sainte, et saint Paul nous apprend que le démon sait se transfigurer en ange de lumière et de sainteté. Plus tard, prenant le nom d'un défunt, il dévoile des secrets connus seulement de celui qui l'interroge ; au lieu du mensonge et de la discorde, il verse le venin de la médisance et de la calomnie sur les personnes dont l'interrogateur soupçonne l'honnêteté ; il en vient à enseigner sur l'état des âmes sorties de ce monde des erreurs de plus en plus graves, et trop souvent il réussit à faire perdre la foi à l'imprudent qui prend plaisir à l'écouter. Ces fruits empoisonnés, et beaucoup d'autres que nous ne pouvons énumérer ici, montre que le spiritisme est également condamné par la foi et par la raison.

III. — Donc : 1^o ceux-là commettent une grave offense contre Dieu, qui veulent sérieusement se mettre en commerce avec les Esprits, ou employer les moyens suggérés par le spiritisme, quand bien même ils prétendraient n'avoir aucune intention de recourir au démon, ou échoueraient dans leur tentative.

2^o Ceux-là aussi sont coupables qui favorisent ces pratiques illicites, en les encourageant par leurs conseils, leurs demandes, leur approbation, leur argent, ou leur présence, en fournissant le local, en invitant quelqu'un à y assister, et à plus forte raison en publiant de telles invitations par la voie des journaux, etc.

IV. — La bonne foi est-elle possible ?

1^o Oui, dans une personne qui ne connaît pas encore la saine doctrine et les prohibitions de l'Eglise, ou qui n'a encore rien remarqué qui lui inspire de justes soupçons ; — cette bonne foi peut durer un temps considérable dans ceux qui, n'étant pas membres de l'Eglise catholique, ne reconnaissent pas son autorité.

2^o Non, dans un catholique qui a été suffisamment instruit des enseignements et des règles de l'Eglise par l'entremise de ses pasteurs, quand bien même il lui semblerait que, jusqu'alors, il n'y a eu rien de reprehensible dans ces pratiques ; un enfant est tenu de croire sa mère et de lui obéir, lorsqu'elle lui défend de fréquenter un séducteur hypocrite, dont son inexpérience ne soupçonne pas encore la perfidie.
